

## **Le SIAV toujours à cheval sur la Vézère**

- [La Chapelle-aux-Brocs](#)

Publié le 01/07/2016



Les participants. © VAUXEL Marcelle

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Email](#)
- [Diminuer la taille du texte](#)
- [Augmenter la taille du texte](#)
- 

Le jeudi 23 juin dernier la commune de La Chapelle- aux-Brocs a accueilli dans la salle polyvalente le Comité syndical du SIAV (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère).

La commune de La Chapelle-aux-Brocs adhère à ce syndicat via l'Agglo de Brive ; Sylvie Villebonnet et Philippe Mercier en sont les délégués. La réunion a rassemblé plus de 45 élus, venus représenter leur commune. Présidée par Jean-Pierre Bernardie, président du Syndicat, la réunion a débuté par une présentation de la commune de La Chapelle-aux-Brocs, par le maire

Michel Béril qui a mis l'accent sur les différentes entreprises et commerces, ainsi que l'activité agricole en nette régression.

L'aménagement des berges reste une priorité

Créé en 1969, le SIAV regroupe actuellement 42 communes soit 115.000 habitants et gère 947.932 ml de berges de cours d'eau. Il aura bientôt son site internet, [www\\sia-v-vezere.fr](http://www.sia-v-vezere.fr) ce dernier est en cours d'élaboration.

À l'ordre du jour figurait la promotion touristique et culturelle, et la mise en valeur de la Vézère et de sa vallée. Des tables vont être installées sur l'aire du Vieux Pont à Vigeois et l'aire « parking du bourg » à Saint-Cernin-de-Larche.

Ont été examinés les travaux concernant la restauration, l'entretien, l'aménagement et la protection des berges de l'ensemble des rivières et ruisseaux et les travaux de MEDA (Mise en défense des berges et système différencié d'abreuvement des animaux).

La liste des entreprises retenues a été arrêtée, et les points faits sur les conventions et les aides financières. En ce qui concerne la sauvegarde du patrimoine, le SIAV assiste les communes de Lamongerie et Masseret pour la restauration du Pont de Piquette.

Renouvellement du véhicule avec vente de l'ancien et achat d'un neuf, parmi les trois offres l'entreprise Pericaud a été retenue, cet achat serait financé à 60 %.

Dans le cadre du site Natura 2000 l'étude « bryologique et prairie » par le COPIL a été validée.

La réunion terminée, une trentaine des participants se sont retrouvés autour d'un repas, servi à l'Étape Chapelloise, par Agnès et Thierry, gérants du multiservices depuis maintenant quatre mois.

- [La Chapelle-aux-Brocs](#)